

**CONSEIL D'ORIENTATION**  
**Séance du jeudi 15 septembre 2016**

—————  
*Sous la présidence de Monsieur le Professeur Patrick NIAUDET*  
—————

**Procès-verbal**

## Étaient présents

### *Membres du conseil d'orientation*

- M. le professeur Patrick NIAUDET**, Président du conseil d'orientation
- M. Jean-Louis TOURAINE**, député
- Mme Pascale FOMBEUR**, membre du Conseil d'Etat
- Mme Frédérique DREIFUSS-NETTER**, membre de la Cour de cassation
- M. Jean-Louis VILDÉ**, membre du Comité consultatif national d'éthique
- M. Antoine LAZARUS**, membre de la Commission nationale consultative des droits de l'homme
- M. le docteur Jean-Marie KUNSTMANN**, expert scientifique spécialisé dans le domaine de la médecine de reproduction
- M. le professeur Philippe JONVEAUX**, expert scientifique spécialisé dans le domaine de la génétique médicale
- M. le professeur Louis BUJAN**, expert scientifique spécialisé dans le domaine de la médecine de la reproduction
- M. le professeur Denis CASTAING**, expert scientifique spécialisé en transplantation d'organes
- M. Marc GRASSIN**, philosophe
- M. le docteur Pierre LEVY-SOUSSAN**, pédopsychiatre
- Mme Agnès LEVY**, psychologue
- M. le docteur Luc SENSEBE**, hématologue
- Mme Nathalie TRICLIN**, représentante de l'Association Alliance maladies rares
- M. Bruno GAURIER**, représentant de l'Association des paralysés de France
- M. Christophe MASLE**, représentant de l'Association « France AMP »
- Mme Danièle LOCHAK**, représentante de la Ligue des droits de l'homme

### *Membres de l'Agence de la biomédecine*

- Mme Anne COURREGES**, directrice générale
- M. Karim LAOUABDIA**, directeur général adjoint chargé de la politique médicale et scientifique
- Mme Anne DEBEAUMONT**, directrice juridique
- M. Thomas VAN DEN HEUVEL**, juriste
- Mme Isabelle TREMA**, directrice de la communication
- M. Nicolas CHATAURET**, direction médicale et scientifique
- M. Samuel ARRABAL**, direction médicale et scientifique
- M. Olivier BASTIEN**, direction médicale et scientifique
- M. Dominique ROYERE**, direction médicale et scientifique
- M. Coffi MEGNIBETO**, mission d'inspection
- M. Philippe FOURCHTEIN**, mission d'inspection

## Étaient excusés

- M. le professeur Jean-Pierre JOUET**, expert scientifique spécialisé en hématologie
- M. le professeur Bertrand FONTAINE**, neurologue
- M. Jean-Sébastien VIALATTE**, député
- M. Alain CLAEYS**, député
- M. Gilbert BARBIER**, sénateur
- Mme Catherine GENISSON**, sénatrice
- Mme Catherine DEROUCHE**, sénatrice
- M. Daniel CHASSEING**, sénateur
- M. Gérard LABAT**, représentant de la Fédération nationale d'aide aux insuffisants rénaux
- M. David LE BRETON**, anthropologue
- M. Philippe VAUR**, représentant de l'Union Nationale des Associations Familiales

## ORDRE DU JOUR

---

1. Procès-verbal de la séance du 9 juin 2016 (approbation) .....	4
2. Points d'actualité (information).....	4
3. Réflexions sur la greffe de membres et de face – point d'étape .....	6
4. Thèmes des AOR 2017 (approbation) .....	7
5. Dossiers d'autorisation :.....	8
Recherche sur l'embryon .....	8
RE16-008R (R) : I-Stem – Inserm, Evry, C. Monville.....	8
6. Présentation sur les risques de grossesses tardives (intervention de Monsieur François Goffinet, hôpital Cochin).....	9
7. Dossiers d'autorisation (suite) :.....	10
CPDPN16-038 (R) : CHU de Caen .....	10
CPDPN16-040 (R) : Hôpital Cochin, Paris 14 <sup>ème</sup> .....	11
CPDPN16-042 (R) : Hôpital Jean Verdier, Bondy.....	11

## COMPTE RENDU

---

*La séance est ouverte à 9 heures 45.*

En préambule, le Président du conseil d'orientation accueille le professeur Denis Castaing, suite à la démission de Marie-France MAMZER. Il rappelle également la nécessaire mise à jour des déclarations d'intérêts des membres du conseil d'orientation.

La directrice générale de l'Agence de la biomédecine signale que le professeur Yannick Malledant a également démissionné du conseil d'orientation. Elle salue le travail accompli par ce dernier ainsi que son professionnalisme et son humanité.

### **1. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 JUIN 2016 (APPROBATION)**

---

Un membre du conseil d'orientation souhaite que la réponse apportée sur le cas des « prélèvements de patients qui décèdent alors qu'ils étaient placés en soins palliatifs » soit précisée.

*Sous réserve d'une modification sur ce point, le procès-verbal de la séance du 9 juin 2016 est approuvé à l'unanimité.*

### **2. POINTS D'ACTUALITE (INFORMATION)**

---

#### ***Greffe de face***

La directrice générale de l'Agence de la biomédecine signale que la problématique de la greffe de face est visée par diverses actualités. Les sept greffes réalisées par l'équipe du professeur Lantieri font l'objet d'une analyse dans un récent article publié par *The Lancet*. Par ailleurs, le décès de la première patiente ayant reçu une greffe de face a été rendu public. Des articles variés sont parus sur le sujet et mériteraient d'être analysés. Plus particulièrement, la médiatisation d'une première médicale pourrait faire l'objet d'une réflexion particulière.

#### ***Nouveaux contentieux concernant l'âge de procréer***

S'agissant de l'insémination post-mortem, le Conseil d'Etat estime que la loi française est conforme à la Convention européenne des droits de l'Homme. Il retient toutefois que, dans certains cas très particuliers, il faut permettre l'exportation de gamètes pour une insémination post-mortem. La directrice générale de l'Agence de la biomédecine souligne que cette ouverture n'est pas passée inaperçue. Certains avocats ont entamé des procédures en matière d'âge de procréer en invoquant cette jurisprudence particulière. Deux contentieux ont été recensés à ce jour et le dossier mérite un suivi particulier car d'autres affaires similaires pourraient voir le jour.

## **Consentement au prélèvement et information des proches**

La directrice générale de l'Agence de la biomédecine signale que le décret et l'arrêté relatif aux règles de bonnes pratiques relatives à l'entretien avec les proches en matière de prélèvement d'organes et de tissus sont parus au cours de l'été et qu'ils sont conformes aux débats qui se sont tenus dans le cadre du conseil d'orientation. Elle rappelle que les règles de bonnes pratiques avaient fait l'objet d'une très large concertation et considère que ces règles présentent l'intérêt d'être pédagogiques. Plus particulièrement, la grille indicative figurant en annexe facilite le travail des professionnels. Veiller à la diffusion et à l'appropriation de ces textes constitue un enjeu de taille. La directrice générale de l'Agence de la biomédecine annonce qu'une campagne de communication à destination du grand public sera initiée au mois de novembre en vue d'une entrée en vigueur de ces règles à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

## **Travaux sur les plans greffes et PEGH de l'Agence de la biomédecine**

Des contributions ont été demandées aux associations, sociétés savantes et professionnels. La directrice générale de l'Agence de la biomédecine indique que des groupes de travail commenceront à se réunir sur les différents thèmes à compter du 21 septembre. Le calendrier retenu s'avère ambitieux dans la mesure où le contrat d'objectifs et de performance ainsi que les plans sont attendus pour le début de l'année 2017.

## **Communication**

La directrice générale de l'Agence de la biomédecine invite les membres du conseil d'orientation à se rendre au théâtre pour découvrir la pièce intitulée « *Réparer les vivants* » sur le thème du don d'organes. Toute la chaîne y est mise en exergue, du donneur à la greffe. Elle signale que le film tiré du même livre sortira le 1<sup>er</sup> novembre prochain.

L'Agence de la biomédecine a été sollicitée par *Le Journal de la santé* en vue de la réalisation d'un reportage sur la recherche sur l'embryon. Le journaliste souhaite filmer les membres du conseil d'orientation à leur entrée dans la salle du conseil. Pour la directrice générale de l'Agence de la biomédecine, il pourrait s'agir d'une opportunité pédagogique et utile permettant de faire connaître le sérieux des travaux du conseil auprès de l'opinion publique. Le rôle fondamental du conseil d'orientation pourrait notamment être présenté dans ce cadre.

## **Recours formés par la Fondation Lejeune**

La directrice générale de l'Agence de la biomédecine signale que 36 recours ont été recensés – dont 10 pourvois en cassation annoncés.

## **Recherche**

A la demande d'un membre du conseil suite à un article du journal *Le Monde* relatant la naissance de souris conçues à partir d'embryons obtenus par parthénogénèse dans lesquels des spermatozoïdes ont été injectés, une présentation sur ce sujet sera faite lors de la prochaine séance du conseil d'orientation.

## **Calendrier 2017**

*Le calendrier des séances du conseil d'orientation pour 2017 est remis.*

### 3. REFLEXIONS SUR LA GREFFE DE MEMBRES ET DE FACE – POINT D'ETAPE

---

Le Président du conseil d'orientation remercie Bruno Gaurier et Jean-Pierre Jouet pour leur implication dans les réflexions sur la greffe de membres et de face, sujet au premier plan de l'actualité. Il évoque l'article paru dans *The Lancet* sur le devenir de sept greffes effectuées par l'équipe du professeur Lantieri (aspects médicaux, complications, décès, etc.). La question des indications de la greffe et de la sélection des receveurs est posée. Le Président du conseil d'orientation note que de nombreux receveurs potentiels ont été multi-transfusés et ont développé des anticorps anti-HLA. Or une telle immunisation rend difficile toute greffe. Le Président du conseil d'orientation fait remarquer que l'analyse de cet article permet d'orienter les discussions du conseil d'orientation sur le sujet.

En préambule, Bruno Gaurier tient à préciser que Jean-Pierre Jouet a largement contribué au travail conséquent qui a été mené. Il rappelle que le texte proposé initialement méritait d'être revu car il laissait trop peu de place à l'aspect médical. Les réflexions menées ont été délicates car privilégier des éléments objectifs tout en veillant à ne pas se laisser dominer par les aspects émotionnels qui sont omniprésents a constitué un réel enjeu.

Il remercie le Président du conseil d'orientation pour son soutien dans les réflexions délicates qui ont été engagées.

Bruno Gaurier présente l'état des réflexions sur la greffe de membres et de face en commentant des diapositives. Il rappelle que la question du deuil est abordée par un avis du conseil d'orientation de 2006 avant de détailler sa proposition de plan. Le texte produit pourrait comporter une introduction rappelant que le visage n'est pas un lieu comme les autres et en mettant l'accent sur la question de l'identité de soi qui se pose tant pour le visage que pour les membres supérieurs. S'en suivraient une partie sur le visage, image de soi, ainsi qu'une partie sur le visage en tant que masque et somme de fonctionnalités. Un accent particulier sera mis sur les conséquences dévastatrices de la défiguration et de l'absence ou de la perte des mains/bras. Les aspects médicaux – et notamment les complications (rejet chronique du greffon notamment) – ainsi que les aspects psychologiques mériteront une attention particulière.

Le Président du conseil d'orientation relève que le problème de la confidentialité méritera également d'être abordé.

Un membre du conseil d'orientation insiste sur la nécessité de mettre l'accent sur le caractère primordial de cette avancée médicale car elle permet d'apporter une solution à un handicap de vie majeur. Tout chirurgien a connaissance des risques associés aux greffes. Le texte produit devra mettre en exergue l'avancée formidable permise par cet acte médical car la vie des patients s'en trouve nettement améliorée.

Un autre membre du conseil d'orientation rappelle qu'à l'origine des greffes de membres, une polémique visant à distinguer ces greffes particulières des greffes d'intérêt vital (cœur, foie, rein) avait vu le jour. Il souligne qu'incontestablement, rendre leur dignité et leur capacité à communiquer aux patients s'avère bel et bien vital. Si la remise en question de ces greffes n'est pas d'actualité, il convient d'insister sur la nécessité de communiquer la totalité des informations disponibles aux personnes concernées ainsi qu'aux équipes pratiquant la transplantation.

Bruno Gaurier évoque la grande solitude vécue par ces patients, soulignant l'importance d'assurer un suivi longitudinal de la personne greffée (avant, pendant et après).

Un membre du conseil d'orientation considère que, pour faire progresser la réflexion éthique, il s'avère indispensable de se pencher sur les moyens permettant de redonner une véritable place au patient tout au long du processus. L'information du patient n'est pas suffisante. De surcroît, la médiatisation est de nature à empêcher la libre expression du patient.

Un membre du conseil d'orientation fait remarquer que l'handicap résultant du fait de ne pas avoir de membres n'est pas vécu de la même façon par tous : l'effet dévastateur mérite d'être relativisé dans certaines situations (exemple des jeux paralympiques). La systématisation de la justification par la question de la dévastation n'est pas si évidente. Certains événements de vie ne sont pas dévastateurs pour certains individus. Le discours social doit permettre de maintenir des alternatives quoi qu'il en soit.

Pour un autre membre du conseil d'orientation, déterminer une balance bénéfique/risque semble inenvisageable au plan général. Disposer de recul permet certes d'établir un point d'étape, mais, si les risques sont connus, les bénéfices sont particulièrement difficiles à évaluer, car cet aspect demeure subjectif.

Un membre de l'Agence de la biomédecine signale que les travaux d'une équipe de recherche à Lyon devront permettre de comparer la qualité de vie entre les patients bénéficiant d'une greffe de membres et ceux qui ont reçu des prothèses.

Un membre du conseil d'orientation fait remarquer que cette démarche révèle l'intérêt de soutenir une alternative. Il ajoute que les protocoles comparatifs sont riches en enseignement.

Le Président du conseil d'orientation indique que, dans les six semaines à venir, une proposition de texte sera diffusée par Bruno Gaurier en vue d'être commentée par les membres du conseil d'orientation. Il rappelle que l'avis du conseil d'orientation est attendu pour la fin de l'année 2016 sur ce sujet.

#### **4. THEMES DES AOR 2017 (APPROBATION)**

---

*Nicolas Chatauret présente les AOR 2016 et les thèmes des AOR 2017 en s'appuyant sur des diapositives.*

Un membre du conseil d'orientation souhaite savoir pourquoi la médecine personnalisée en transplantation est rattachée à la pharmacologie.

Un membre du conseil d'orientation précise que cette mention fait référence à la thérapeutique ciblée.

Un autre membre du conseil d'orientation souligne qu'une partie des thérapies innovantes nécessite des études de pharmacologie.

Un membre du conseil d'orientation demande à quoi la télésurveillance fait référence.

Nicolas Chatauret répond qu'il s'agit du suivi à distance des patients greffés (télémédecine).

Un membre du conseil d'orientation propose d'axer le thème 1 aux « sciences humaines, juridiques, économiques et sociales et éthique dans le domaine de l'insuffisance terminale d'organes du don, du prélèvement et de la greffe ».

*Cette proposition est validée.*

Le Président du conseil d'orientation relève qu'en 2016, 15 projets ont été retenus pour la greffe contre 19 en AMP. Il demande des explications sur cette différence.

Nicolas Chatauret explique que les projets en matière de greffe ont fait l'objet d'un financement moyen plus élevé que les projets retenus en AMP. A enveloppes budgétaires équivalentes, cela s'est traduit par un nombre plus faibles de projets financés dans l'AOR greffe mais ne reflète pas une moins bonne qualité des projets déposés.

Un membre du conseil d'orientation demande si le financement des thèmes relatifs à la recherche a vocation à être revalorisé.

La directrice générale de l'Agence de la biomédecine assure qu'un axe relatif à la recherche sera favorisé dans le COP et dans le plan en vue de réaffirmer le rôle de l'Agence dans la promotion et le soutien de la recherche.

*A l'unanimité, les thèmes des AOR 2017 recueillent un avis favorable.*

## **5. DOSSIERS D'AUTORISATION :**

---

### **Recherche sur l'embryon**

#### ***RE16-008R (R) : I-Stem – Inserm, Evry, C. Monville***

*Philippe Jonveaux et Jean-Marie Kunstmann présentent ce dossier.*

Philippe Jonveaux observe que la demande d'autorisation présentée s'inscrit dans la continuité de la première demande. Il émet un avis favorable au renouvellement d'autorisation au regard des hypothèses pertinentes de la recherche et de ses potentielles retombées en termes de finalités médicales.

Pour Jean-Marie Kunstmann, l'intérêt médical est évident en termes de prévention possible, à condition d'identifier des biomarqueurs. Il ajoute que l'équipe médicale est compétente et émet également un avis favorable.

Le Président du conseil d'orientation demande si des résultats concrets ont pu être obtenus en trois ans.

Jean-Marie Kunstmann répond que, si le programme a pris un peu de retard, des avancées sérieuses ont bel et bien été enregistrées.

*A l'unanimité, la demande d'autorisation recueille un avis favorable.*

## **DONNEES STATISTIQUES SUR AGE ET PROCREATION**

---

*Dominique Royere présente quelques données statistiques sur le thème « âge et procréation » en commentant des diapositives.*



Un membre du conseil d'orientation juge élevé le nombre de naissances enregistrées chez des femmes âgées entre 50 et 60 ans.

Dominique Royère fait remarquer que les statistiques ne permettent pas de distinguer les grossesses issues de dons d'ovocyte. Indéniablement, le recours au don d'ovocyte permet à de nombreuses femmes d'avoir une grossesse à des âges avancés. Le Président du conseil d'orientation considère que la proportion d'hommes de plus de 65 ans à l'origine d'une naissance s'avère particulièrement impressionnante.

Dominique Royère souligne que l'effet de l'âge, considéré isolément, s'avère prééminent dans le cadre de l'analyse de la morbidité maternelle en cas de FIV.

## **6. PRESENTATION SUR LES RISQUES DE GROSSESSES TARDIVES (INTERVENTION DU PROFESSEUR FRANÇOIS GOFFINET, HOPITAL COCHIN)**

---

*Le titre de la présentation du Professeur François Goffinet est « Age avancé et grossesse : quelles conséquences médicales ? ».*

Un membre du conseil d'orientation note qu'un âge limite de 55 ans concernant le don d'ovocyte a été évoqué dans le cadre de la présentation. Il souhaite que l'âge limite en France soit rappelé.

François Goffinet confirme que la limite d'âge pour bénéficier d'un don d'ovocyte est établie à 43 ans en France, même si en réalité, de nombreuses femmes plus âgées bénéficient d'un don en se rendant à l'étranger ou dans certains laboratoires peu scrupuleux.

Un membre du conseil d'orientation retient de la présentation que le rôle de l'obstétricien ne consiste pas à adopter une position dissuasive par rapport à la question de l'âge. La vision privilégiée semble reposer sur trois piliers : l'information, l'anticipation et des équipes spécialisées.

Un membre du conseil d'orientation s'enquiert du sort des enfants concernés.

Le Professeur François Goffinet répond que les prématurés sont plus nombreux. Il ne dispose pas d'information sur leur devenir à plus long terme. Il privilégie une vision d'obstétricien et ne s'immisce pas dans la vie privée des patients pour évaluer les aspects relatifs à la parentalité.

Un membre du conseil d'orientation demande s'il jugerait pertinent d'élargir la vision relative à l'âge limite pour bénéficier d'un don d'ovocyte en France.

Le Professeur François Goffinet estime qu'une telle approche ne serait pas aberrante vu le contexte actuel.

Un membre du conseil d'orientation observe que, dans certains pays, le souci démographique justifie des limites d'âge plus avancées.

Un membre du conseil d'orientation considère que la question de l'engagement des professionnels mérite d'être soulevée. Il demande si le besoin n'a pas été créé par les professionnels eux-mêmes.

François Goffinet estime que les professionnels ont permis un tel besoin mais qu'ils ne l'ont pas créé. Dans l'idéal, les femmes devraient avoir un enfant entre 20 et 35 ans, et plutôt avant 40 ans. Or dans la société

actuelle, les femmes nourrissent d'autres projets à cette période de leur vie. En parallèle, la possibilité technique du don d'ovocyte a été créée et a élargi le champ des possibles.

Un membre du conseil d'orientation souligne que la conservation des ovocytes pose une question de fond.

Dominique Royere note que l'information des femmes dans le cadre des consultations préconceptionnelles ne peut être réalisée que pour celles qui expriment un désir de grossesse auprès d'un professionnel en France. Les dispositifs proposés dans d'autres pays ne prévoient pas une telle information, ce qui s'avère particulièrement regrettable. Certaines prises de risque jugées non problématiques à l'étranger n'auraient pas été validées en France. Dominique Royere demande si l'hôpital Cochin recueille des données statistiques sur ces cas particuliers.

François Goffinet répond qu'aucun suivi spécifique n'est assuré, notant que les pays qui prennent d'importants risques et qui ne favorisent aucune information sont connus.

Un membre du conseil d'orientation évoque le cas des grossesses multiples, particulièrement risqué pour la patiente âgée.

François Goffinet répond qu'une réduction embryonnaire est souvent proposée en cas de grossesses triples chez des femmes âgées.

Un membre du conseil d'orientation demande si l'âge de la ménopause a évolué.

En tant qu'obstétricien, François Goffinet affirme ne pas suivre ce taux.

Un membre de l'Agence de la biomédecine précise qu'il semblerait que la ménopause survienne à un âge plus avancé.

Pour le Président du conseil d'orientation, disposer du point de vue d'un spécialiste non impliqué dans la PMA s'est avéré riche en enseignement.

Un membre du conseil d'orientation déplore qu'il soit délicat d'évaluer le devenir de l'enfant à long terme. Entendre un pédiatre sur le sujet pourrait s'avérer pertinent.

## **7. DOSSIERS D'AUTORISATION (SUITE) :**

---

### **CPDPN**

#### ***CPDPN16-038 (R) : CHU de Caen***

Christophe Masle émet un avis favorable au renouvellement de l'autorisation du CPDPN. Il note que le problème rencontré avec le conseiller en génétique a été résolu.

Un membre du conseil d'orientation relève que l'échographiste participe à la réunion hebdomadaire par visioconférence.

Coffi Megnigbeto explique que l'échographiste et le CHU de Caen poursuivent une relation de longue date. Il ajoute qu'en Guyane, il n'existe aucune organisation centralisée du dépistage.

Un membre du conseil d'orientation souhaite savoir si l'activité des psychologues est également suivie.

Coffi Megnigbeto répond que le nombre de recours à un psychologue dans le centre devrait être recensé. Or les psychiatres et les psychologues sont souvent réticents à laisser des traces dans les dossiers des patientes. Il a été demandé à plusieurs CPDPN de spécifier ce type de consultations dans les dossiers.

Le Président du conseil d'orientation insiste sur la nécessité de mentionner tous les entretiens assurés par des psychologues dans les dossiers, sans exiger de compte rendu de ces échanges.

Un membre du conseil d'orientation ajoute que les propositions d'entretien avec les psychologues mériteraient également d'être recensées car elles gagent de la qualité de la procédure.

Coffi Megnigbeto assure que les propositions d'entretien sont très nombreuses, surtout en cas d'IMG.

*A l'unanimité, la demande de renouvellement d'autorisation du CPDPN du CHU de Caen recueille un avis favorable.*

### **CPDPN16-040 (R) : Hôpital Cochin, Paris 14<sup>ème</sup>**

Nathalie Triclin constate que les conditions réglementaires sont remplies et émet donc un avis favorable au renouvellement de l'autorisation du CPDPN. Elle note que deux fœtopathologistes, deux psychologues et un conseiller en génétique complètent l'équipe en charge du CPDPN.

Coffi Megnigbeto rappelle que quatre CPDPN sont présents au sein de Paris *intramuros*. Toutefois, ils ne contribuent pas de manière équivalente au réseau de santé en périnatalité qui est réorganisé par l'ARS. Le partenariat est en cours de formalisation. Coffi Megnigbeto précise que l'Hôpital Cochin dispose d'un centre expert en pathologie maternelle.

L'importance des écarts relevés au niveau de l'activité enregistrée entre 2013 et 2014 interpelle un membre du conseil d'orientation.

Coffi Megnigbeto explique que certaines rubriques ont été reformulées (nombre « d'actions » de formation et non de « jours » de formation). Un suivi plus rigoureux a également été mis en place au niveau des consultations. L'activité a crû de +40 % car les dossiers non retenus dans le cadre de la réunion de présélection n'étaient pas comptabilisés auparavant.

*A l'unanimité, la demande de renouvellement d'autorisation du CPDPN de l'hôpital Cochin recueille un avis favorable.*

### **CPDPN16-042 (R) : Hôpital Jean Verdier, Bondy**

Pierre Levy-Soussan propose un avis favorable au renouvellement du CPDPN. Il signale que, si l'équipe est compétente, il a relevé que certains médecins n'ont produit aucune publication scientifique depuis cinq ans.

Le Président du conseil d'orientation estime que le conseil d'orientation n'a pas vocation à évaluer le nombre de publications scientifiques des équipes médicales des CPDPN.

Pierre Levy-Soussan fait remarquer que la procédure implique de se pencher sur la liste des travaux ayant trait au diagnostic prénatal.

Un autre membre du conseil d'orientation précise qu'il n'est pas demandé aux équipes des unités de soins de publier.

Un membre de l'Agence de la biomédecine souligne que les réunions pluridisciplinaires se sont tenues dans un esprit de compréhension et d'écoute et que le centre fonctionne de manière satisfaisante.

Un membre du conseil d'orientation observe qu'en l'espèce, il s'agit d'un centre d'expertise, d'où la nécessité de s'assurer que le niveau d'expertise requis est atteint.

Le Président du conseil d'orientation note qu'il n'existe pas de corrélation entre le niveau de publications et les compétences médicales.

*A l'unanimité, la demande de renouvellement d'autorisation du CPDPN de l'hôpital Jean Verdier recueille un avis favorable.*

*La prochaine séance du conseil d'orientation se tiendra le 20 octobre 2016.*

*La séance est levée à 16 heures 15.*